

PAR COURRIEL

Québec, le 12 août 2024

Madame Maryse Tremblay  
Énergie éolienne PPAW s.e.c  
[MTremblay@invenergy.com](mailto:MTremblay@invenergy.com)



INFORMER

**Objet : Projet de parc éolien Pohénégamook – Picard – Saint-Antonin – Wolastokuk –  
Questions complémentaires – DQ21**

---

Madame,



CONSULTER

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **14 août 2024, à midi** compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.



ENQUÊTER

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



AVISER

Annie St-Gelais  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j

1. Dans le rapport d'inventaire de la tortue des bois de juillet 2024, il est mentionné à la page 6 : « L'habitat potentiel de la tortue des bois couvre 1 470,1 ha dans la zone de projet, dont 7,6 ha sont concernés par les emprises du projet éolien, soit 0,5 %, répartis en élargissement du chemin existant (7,3 ha) et dans l'emprise du réseau collecteur (0,3 ha) ». Au volume 3 de l'étude d'impact, à la page 20, il est indiqué : « Le déboisement prévu dans l'habitat de la tortue des bois est de 2,75 ha. »
  - a) Veuillez préciser si le déboisement total dans l'habitat potentiel et les territoires d'occurrences de la tortue des bois serait de 7,6 ou de 2,75 ha selon le scénario sans optimisation.
  - b) Veuillez préciser l'aire du déboisement total dans l'habitat potentiel et les territoires d'occurrences de la tortue des bois dans le scénario optimisé.
  - c) Est-ce que le nouveau tracé du détour du sentier de motoneige nécessiterait du déboisement dans l'habitat potentiel ou un territoire d'occurrence de la tortue des bois?
2. Pour la protection des chauves-souris, Environnement et Changement climatique Canada propose un bridage des éoliennes à 6,5 m/s, la mise en drapeau des pales lors de faibles vents et l'arrêt des éoliennes en périodes critiques (DQ14.1).
  - a) Est-ce qu'un bridage à 6,5 m/s est une pratique envisageable dans le cadre de votre projet, si non, pourquoi?
  - b) Envisagez-vous avoir recours à la mise en drapeau des pales, si non, pourquoi?
  - c) Prévoyez-vous arrêter les éoliennes lors de certaines périodes critiques pour les chauves-souris, si non, pourquoi?
  - d) Quelles sont les mesures d'atténuation pour les chauves-souris prévues en période d'exploitation?